



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 15 novembre 2018, auditoire 1216, Synathlon, Dorigny

- Présidence :** M. Guillaume Pirot
- Secrétariat :** MM. Samuel Goy et Thierry Mathieu
- Direction :** M. François Bussy, Vice-recteur
M. Benoît Frund, Vice-recteur
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** M. Jean-Philippe Bonardi, HEC
M. Laurent Moreillon, FDCA
M. Jean-Daniel Tissot, FBM
M. Frédéric Herman, FGSE
- Excusé·e·s :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice
Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice
M. David Hamidovic, Doyen FTSR
M. Dave Lüthi, Lettres
M. Jean-Philippe Leresche, SSP

Membres présent·e·s :

M. Matthieu Pellet, M. Brian Favre, M. Benjamin Posse, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, M. François Rosset, Mme Valentine Robert, M. Samuel Goy, M. Lucas Klotz, Mme Daniela Jopp, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Enrica Ferrini Tinguely, M. Gabriel Delabays, M. Thierry Mathieu, Mme Séverine Arnold, M. Rafael Lalive, M. Alain Schatt, M. Bastien Wanner, M. Emmanuel Fernandes, Mme Lisa Faessler, M. Fidel Petros, Mme Céline Rozenblat, M. Guillaume Pirot, M. Rémy Freymond, M. Valentin Longchamp, M. Bogdan Draganski, M. Niklaus Schaefer, M. Christian Widmann, Mme Angela Ciuffi, M. Florian Tagini, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, M. Dominik Banto, M. Olivier Bützberger, Mme Sarah Augsburg

Excusé·e·s :

M. Olivier Bauer, Mme Léonore Vuissoz, Mme Bettina Hummer, M. Franco Taroni, Mme Sarah Novet, Mme Christine Mohr, M. Marc Perrenoud, M. Jean-Luc Epard, M. Piergiorgio Tozzi, M. Daniel Rod

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs



- Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du PV du 4 octobre 2018
3. Communication de la Direction
 - 3.1. Budget 2019
 - 3.2. Gouvernance
 - 3.3. Postulats, motions et interpellations
 - Motion «Pour l'anonymisation des examens écrits»
 - Campus Card
 4. Communication du Bureau
 5. Modification du Règlement interne (suite)
 6. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres ainsi qu'à toutes les personnes présentes à cette séance.

2. Formalités

- Désignation des scrutateurs
Mme Amelia Amiguet (PAT, FBM) et M. Gabriel Delabays (CE, SSP)
- Adoption de l'ordre du jour
Le Conseil approuve l'ordre du jour à l'unanimité.
- Adoption du PV du 4 octobre 2018
Le Conseil approuve le procès verbal à l'unanimité.

3. Communications de la Direction

Le Vice-recteur Pasquier excuse l'absence de la Rectrice.

3.1. Budget 2019

Le Vice-recteur Pasquier rappelle le contexte en particulier l'arrivée de la RIE III ainsi qu'une augmentation des charges sociales. Cela implique une diminution des recettes et une augmentation des charges. C'est donc un exercice budgétaire compliqué pour le Conseil d'État. Le budget qui a été préavisé en mai 2018 par le Conseil de l'Université de Lausanne a été ensuite transmis à au Conseil d'État qui le modifie en fonction de ses attentes et besoins. Le Grand Conseil doit encore approuver le budget.

Deux éléments importants concernent le budget : un ajustement à la baisse de la subvention cantonale ainsi qu'une augmentation des charges. Trois facteurs principaux ont exigé une demande de hausse des subventions de 10,9 millions de CHF : l'augmentation des charges salariales et sociales, l'augmentation du nombre d'étudiants, et la mise en œuvre du plan stratégique. Le Conseil d'État est entré en matière uniquement concernant l'augmentation des charges salariales et sociales. Ainsi, le Conseil d'État a accepté une augmentation de 3.9 millions de CHF de la subvention cantonale.

Dans la correction du budget, la Direction a fait le choix de ne pas toucher aux budgets des facultés et des services. Le financement s'effectuera alors par un prélèvement dans le FRI qui s'élève à 9 millions de CHF.

L'Université est obligée de restituer exceptionnellement 17 millions de CHF que le Conseil d'État prélève dans le FRI. En effet, ce dernier avait considérablement augmenté l'année dernière, ceci étant dû à la subvention fédérale supérieure à ce qui avait été budgété. Cette décision unilatérale du Conseil d'État ne laisse que peu de marge de manœuvre à la Direction de l'Université de Lausanne.

Compte tenu de la RIE III, il est important de constater que le budget reste très favorable pour l'Université de Lausanne. Il y a toujours une augmentation structurelle du budget, ce qui n'est pas le cas pour toutes les universités suisses; certaines universités subissant même des baisses.

La Commission des finances et de gestion a été informée de cet état de fait. M. Schatt (CP, HEC) mentionne que la Commission des finances et de gestion n'a pas préavisé ce budget, mais qu'elle a bien pris note des modifications apportées. À titre personnel, il considère que ce budget est positif pour l'Université de Lausanne.

M. Fernandes (PAT, HEC) demande si les charges supplémentaires comprennent les allocations familiales. Le Vice-recteur Pasquier répond que oui et que ces dernières avaient déjà été intégrées dans le budget présenté au Conseil de l'Université de Lausanne en mai dernier.

3.2. Gouvernance

Seconde communication du Vice-recteur Pasquier.

La Direction de l'Université de Lausanne doit adresser un plan d'intention au Conseil d'État. Sur cette base, le Conseil d'État établit un Plan stratégique. La commission du Grand Conseil l'a pré-avalisée favorablement. Ce plan stratégique ne peut pas comprendre des éléments liés à la gouvernance de l'Université de Lausanne, car cette dernière est autonome (de par la loi).

La Direction a décidé de compléter ce plan par un document qui résume les intentions de la Direction en matière de gouvernance et de gestion de l'Université. C'est ce document qui est présent en annexe.

Le Conseil n'a pas besoin de voter de manière formelle, car il s'agit d'un document informatif.

La Direction de l'Université de Lausanne a consulté différentes commissions et a pris connaissance des commentaires des membres de la commission du plan d'intention.

Il est important de prendre en compte que c'est un document complémentaire au niveau du plan d'intention.

Mme Fassa Recrosio (CP, SSP) faisait partie de la commission consultée. Elle trouvait que certaines parties étaient peu développées et prend note de l'évolution. Pour cette dernière, le plan qui concerne l'égalité n'est toujours pas assez développé et elle trouve dommage que cette question ne trouve pas plus de place au sein de ce plan. Elle déplore également que la gestion des carrières, notamment au niveau du PAT, ne soit pas abordée ni liée à la question de l'égalité entre les sexes. Le Vice-recteur Pasquier mentionne qu'il s'agit de prendre en compte les deux documents pour avoir une vision

complète. Il prend note que Mme Fassa Recrosio (CP, SSP) aurait souhaité plus de détails concernant les sujets susmentionnés.

M. Schatt (CP, HEC) fait une précision de vocabulaire, il ne s'agit pas selon lui de gouvernance, mais de gestion. La gouvernance est selon le Vice-recteur Pasquier le pendant de la hiérarchie, les deux fonctionnent de manière complémentaire.

M. Widmann (CP, FBM) demande des précisions sur des éléments du plan d'intention. Le Vice-recteur Pasquier répond que ce document ne sert que de ligne de conduite.

3.3. Postulats, motions et interpellations

Motion «Pour l'anonymisation des examens écrits»

Le Vice-recteur Zanetti précise que la question de l'anonymisation des examens est venue plusieurs fois. À l'époque, il avait tenté de fonder sa politique sur la base des commissions consultatives. Les débats au sein de la commission de l'enseignement ont été nourris, mais pas uniquement par des soucis organisationnels. La commission a approuvé de façon partielle le principe. Cependant, elle a estimé que certains examens ne sont pas pertinents à être soumis à l'anonymisation en excluant également les contrôles continus.

La Direction sur la base des conclusions de la commission propose de mettre en place un chef de projet qui pourrait investiguer auprès des facultés afin d'établir une liste des examens écrits qui seront anonymisés. Il est important selon le Vice-recteur Zanetti de d'abord analyser les aspects techniques pour éviter de futurs problèmes. Une fois ces points réglés, la Direction émettra une directive.

Mme Faessler (CE, HEC) demande des précisions quant au calendrier. Pour le moment un certain flou règne. La mise en application dépend des réalisations techniques selon le Vice-recteur Zanetti. Certaines anonymisations d'examens seront mises en place rapidement. Il mentionne également que si des développements informatiques importants voient le jour, ce sera un projet informatique à prioriser au regard d'autres.

Monsieur Mathieu (CE, SSP) demande si dans le cas où l'anonymisation des examens écrits n'est pas encore mise en place pour la session de janvier 2020, la Direction pourrait venir exposer l'évolution des travaux. Le Vice-recteur Zanetti répond que la Direction est disposée à venir exposer le problème en tout temps si un membre du conseil en fait la demande.

Mme Fassa Recrosio (CP, SSP) demande ce qu'il pourrait se passer dans le cas d'étudiants souffrant de handicap, comme la dyslexie. Le Vice-recteur Zanetti mentionne que l'anonymisation est importante lors de la correction des examens. Le nom des personnes souffrant de handicap ne figurera pas par principe sur les copies, comme pour les autres étudiants.

M. Goy (CE, Lettres) demande pourquoi mettre de côté la question des contrôles continus d'emblée. Selon lui il est important d'également les prendre en compte. De plus, il demande si des sondages auront lieu auprès des étudiants. Le Vice-recteur Zanetti répond qu'il espère qu'il trouvera des manières d'inclure les étudiants dans les différentes facultés. Toutefois, il y a des éléments très techniques dans le domaine des évaluations. Il mentionne qu'a priori les examens écrits seront anonymisés. Mais que si un examen particulier porte sur un corpus particulier qui appartient à un étudiant

particulier, l'anonymisation n'a plus lieu d'être. Mais il trouve ces zones grises intéressantes.

Concernant les contrôles continus, il trouve que ces derniers doivent illustrer, valoriser et mettre en évidence une progression et donc, il doit être possible de les mettre en relation avec une personne donnée. M. Goy (CE, Lettres) suggère alors d'aller observer le fonctionnement des contrôles continus dans sa faculté. Il mentionne la différence entre la théorie et la pratique. Le Vice-recteur prend bien note de la remarque et annonce qu'elle sera prise en compte.

M. Mathieu (CE, SSP) mentionne que dans le document remis par la commission d'examen, il existe un argument défavorable à la mise en application de l'anonymisation. Cet argument est mentionné comme «Pas le seul moyen d'améliorer l'égalité de traitement». Or pour lui, cet argument n'est pas valable. Le Vice-recteur Zanetti répond qu'il s'agissait ici de prioriser cette question parmi d'autres moyens.

M. Schatt (CP, HEC) demande combien cela va coûter et qui va supporter ce coût ? Le Vice-recteur Zanetti lui répond que c'est prématuré de parler de coûts et qu'en plus cela fait partie du plan d'intention d'améliorer les conditions d'examen. De plus, dans les exemples que l'on connaît, il y a uniquement un coût fixe de mise en place, mais pas de coûts supplémentaires sur la durée.

Vote sur la proposition de la Direction :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4

La proposition est acceptée.

Campus Card

Le Vice-recteur de Bussy revient sur le postulat qui demandait que des cartes d'étudiant soient fournies aux étudiants des «CAS», «DAS» et «MAS». La Direction avait déjà fourni aux étudiants suivant un programme «MAS» une carte, mais pas pour les autres. En effet, la Direction n'en fournissait pas aux étudiants qui ne suivaient pas de cours dans ses locaux, ceci pour des logiques administratives. Le Vice-recteur Bussy a demandé un calcul des coûts d'un tel avantage. Le calcul a été fait. Si on délivrait une carte d'étudiant à tous les étudiants, le prix supplémentaire serait de 150 à 200 CHF. Si on proposait cela de manière optionnelle, les coûts deviendraient encore plus chers que 200 CHF.

Le Vice-recteur de Bussy mentionne que les proposant du postulat sont essentiellement en «MAS» en FBM ou en SSP. Or, la majorité des personnes de ces voies sont en emploi et donc peuvent payer leurs consommations. Ainsi, la Direction a décidé de maintenir le statu quo. Ainsi, les personnes qui suivent un «CAS», un «DAS» ou des programmes courts ne recevront pas de cartes.

Vote sur la réponse de la Direction :

Pour : 21

Contre : 3

Abstentions : 9

La réponse est acceptée.

4. Communications du Bureau

Le président mentionne, pour les nouveaux venus, qu'ils peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Pour les prises de paroles, il recommande d'attendre que le président leur donne la parole. Il propose de suivre un tour de parole afin d'éviter que quelqu'un monopolise trop la parole. Il propose d'alterner entre les personnes et entre les corps.

Il mentionne que le représentant PAT de la Commission des finances et gestion a démissionné. Mme Ferrini Tinguely (PAT, SSP) se présente comme candidate. Dans l'absence d'autre candidat, le président propose une élection tacite si personne ne la refuse.

Mme Ferrini Tinguely (PAT, SSP) est élue par élection tacite.

5. Modification du Règlement interne (suite)

Présentation des articles, de leur modification, de réflexions de la commission législative et du service juridique sont à consulter dans l'annexe. M. Wanner (CI, HEC) présente durant ces débats l'avis de la commission législative.

Article 4 - Débats

Plusieurs questions se posent. La première est celle du nombre et de la présence de membres externes. Il n'y a pas connaissance de membres externes dans les commissions passées.

Des précisions ont lieu sur un classement des candidats.

La question de la confidentialité est fortement mobilisée. Il s'agit de savoir quand et comment faire pour avoir des documents qui restent secret, tandis qu'un partage d'informations est également nécessaire.

M. Wanner (CI, HEC) mentionne que la commission législative avait proposé d'écrire un vade-mecum. Il mentionne l'existence au sein du bureau d'une ébauche de ce document. Il propose de ne pas rajouter la notion de confidentialité au sein de l'article 4, mais alors de la développer au sein du vade-mecum.

Le problème de l'anonymisation est fortement évoqué.

Vote sur le remplacement sur la terminologie de «président du Conseil» par le «Bureau».

Pour : 24

Contre : 3

Abstentions : 5

Vote sur la proposition de la Commission «modification initiale»

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 3

Vote sur la question de rajouter «dans la limite de la confidentialité»

Pour : 9 (+) (le président tranche pour)

Contre : 9

Abstentions : 14

Vote sur la proposition de la Commission «hiérarchiser les candidats retenus»

Pour : 5

Contre : 14

Abstentions : 13

Article 5 - Débats

Les débats portent principalement sur le fait qu'un recteur puisse être élu à la majorité simple.

Vote sur la proposition du groupe du travail : «Majorité absolue ou non ?»

Pour : 1

Contre : 27

Abstentions : 4

Article 14 e) - Débats

Les débats ont porté sur le souhait de créer des groupes de travail et leur composition ? Est-ce positif ou non ? Comment garder un processus démocratique et représentatif dans la constitution de ces groupes ? Rien n'empêche la création de groupes de travail selon la LUL ou la RLUL. Il en ressort qu'il n'est pas forcément utile de mentionner cette possibilité dans le RI. Le vade-mecum précédemment mentionné pourrait évoquer ce cas.

Vote sur la proposition du groupe du travail

Pour : 0

Contre : 30

Abstentions : 2

Article 24 - Débat

Les débats ont porté principalement sur la question de la confidentialité et sur les besoins sous-jacents à un huis clos strict, impliquant l'exclusion de la Direction.

Vote sur la proposition de la commission législative : «confidentialité»

Pour : 30

Contre : 1

Abstention : 0

Vote sur la proposition de la commission législative : « formulation»

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 3

Vote sur la proposition du groupe du travail qui n'est pas couvert par la proposition précédente

Pour : 28

Contre : 3

Abstention : 0

6. Divers et interpellations

M. Delabays (CE, SSP) demande de prendre la parole, mais le président du Conseil de l'Université M. Pirot (CI, FGSE) refuse en explicitant que l'heure est trop tardive.

La séance est levée à 18h56.